



Hold up sur les crèches de l'AP-HP

Le directeur général de l'AP-HP vient de signer une convention avec les Caisses d'Allocations familiales pour ouvrir à 30 % les places en crèches à l'extérieur sans même une consultation du Comité Technique d'Etablissement.

Alors que les places en crèche sont insuffisantes pour le personnel de l'AP-HP

- Que le taux de remplissage est faussé par rapport aux crèches classiques par l'ouverture le samedi, le dimanche et le soir
- Que nous avons intégré la population médicale (et c'est logique) sans aucune place supplémentaire,
- Que l'AP-HP refuse tout financement de place supplémentaire malgré l'engagement pris dans le projet social (voir crèche de Béclère)
- Que le rajeunissement des personnels de l'AP-HP fait exploser les demandes
- Que les collectivités locales et le gouvernement ne jouent pas leur rôle dans la prise en charge des jeunes enfants.
- Qu'une place en crèche est un facteur d'attractivité

Ce sont encore les salariés de l'AP-HP qui payeront la facture.

Les crèches de l'AP-HP ont été créées non pas par bonté d'âme mais parce que le personnel qui travaille tôt le matin, tard le soir, la nuit et les week-ends, n'avaient pas d'autres modes de garde.

L'ouverture des crèches est l'aboutissement de longues luttes dans les établissements, c'est un acquis social que le directeur général offre à l'Etat et à la mairie de Paris pour des motifs purement économiques (des subventions de la CAF).

Dans la convention il est écrit « l'AP-HP se réserve la possibilité (pas l'obligation) de contribuer à l'effort demandé à son personnel par le barème de la CAF.

C'est à dire que les tarifs vont être alignés sur les tarifs des crèches extérieures !

Sans aucune négociation, sans présentation au CTCE, sans avis des organisations syndicales, voilà la politique du directeur général : on passe en force !

Nous refusons le dialogue social à la hussarde du directeur général et appelons l'ensemble des agents à signer massivement la pétition :

Une place en crèche pour chaque agent travaillant à l'AP-HP au tarif en vigueur.

Octobre 2008

